



LISTE DES ELEMENTS A FOURNIR en cas de renouvellement de licence (2018/19)

1 le formulaire de demande de licence complété et signé

- * Veillez à utiliser le **formulaire pré-rempli** qui vous est adressé par mail ou est disponible auprès de votre entraîneur
- * Pour les enfants, n'oubliez pas **d'indiquer votre taille** : cette rubrique s'efface d'une année à l'autre mais est indispensable pour prendre votre licence

2 le montant de la cotisation, par chèque à l'ordre de Volleyball St Estève, en liquide ou par chèques vacances.

Montant de la cotisation 2018/19 : 90 Euros (75 la deuxième licence de la même famille),
50 Euro pour le baby-volley.

(3) UNIQUEMENT en cas de surclassement : un certificat médical

Les enfants qui veulent jouer dans une catégorie supérieure (p.ex. un benjamin qui renforce une équipe minime) ont **besoin d'un certificat médical ainsi que d'un certificat « surclassement »**.

Dans ce cas, faites remplir par le médecin les DEUX rubriques prévues à cet effet sur votre formulaire de demande de licence.

Se référer au tableau ci-dessous pour vérifier si vous êtes concernés



RECAPITULATIF DES CATEGORIES D'AGES ET DES SURCLASSEMENTS - 2018_2019

catégorie	Année de naissance	genre	surclassements permettant de jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :							
			M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	SENIOR
M7	2012 et après	M/F	autorisé	simple surcl.	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M9*	2010 et 2011	M/F		autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit
M11	2008 et 2009	M/F			autorisé	autorisé	interdit	interdit	interdit	interdit
M13	2006 et 2007	M/F				autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit
M15	2004 et 2005	M/F							départ. = simple surcl.	triple surcl.
								autorisé	simple surcl.	
M17	2002 et 2003	Masc							autorisé	départ. = simple surcl.
		Fém							autorisé	autorisé
M20	1999, 2000 et 2001	M/F								autorisé
SENIOR	1998 et Avant	M/F								autorisé

*Les M9 ne sont pas autorisés à participer à la Coupe de France M13 (voir Règlement Particulier de la Coupe de France M13)

Le certificat médical n'est pas nécessaire pour les adultes, juniors et enfants sans surclassement, si vous avez fourni un certificat médical il y a moins de trois ans (même en cas de changement de club, si votre ancien club était en règle...).

Il suffit de « répondre » au questionnaire de santé (en suivant le lien indiqué). Il n'est pas nécessaire d'imprimer le questionnaire, il suffit de cocher la case « réponse non à toutes les questions » sur le formulaire de demande de licence.

(4) fournissez une photo uniquement si vous tenez à changer la photo utilisée l'année précédente